

DÉCEMBRE 2020

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Quantilly



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Mairie de Quantilly • 7 Place de l'Église • 18110 Quantilly
Tél. 02 48 64 54 62 • mairie.quantilly@wanadoo.fr

SOMMAIRE



Le Mot du Maire.....	3
Le conseil et les commissions.....	4
Services publics - informations pratiques.....	6
France Services.....	8
Environnement.....	10
Eau et assainissement.....	11
Finances communales.....	12
Urbanisme.....	13
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....	14
Travaux réalisés en 2020.....	15
L'Église Saint-Genou.....	16

PROJET 2021

• L'accueil Péri-scolaire.....	17
• Aménagements du cimetière.....	18
• Fibre optique.....	18
• La gestion des pluviales aux Buzançais.....	18
Focus sur la démographie.....	19
École & jeunesse.....	20
Nos moments forts.....	21
Citoyens de Quantilly.....	23
Infos Covid 19.....	24

Quantilly

Ont participé à la rédaction
des articles et photographies :

Béatrice Guillemaud, Annabel Monteiro,
Christelle Roblet, Jean-Marc Briolant,
Hélène Levrard, Béatrice Damade.



Tirage 300 exemplaires,
ACCESSPRINT - BP414 - 18104 VIERZON

LE MOT DU MAIRE



L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme une année d'épreuves et des défis.

Dès le lendemain des élections municipales nous avons été confinés, une situation difficile à comprendre pour nombre d'entre nous, mais très vite nous avons été confrontés à la réalité et admis qu'il fallait être très prudent pour combattre ce virus qui a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Il a donc fallu attendre 2 mois après les élections municipales pour légitimer le nouveau conseil, puis tout s'est enchaîné très vite, les votes de budgets, les commissions,

Pendant ces périodes difficiles et inédites de confinement, l'équipe municipale s'est assurée qu'aucune personne n'était trop isolée.

Nous avons tenu à maintenir une continuité de services : accueil des enfants à la garderie et à la cantine, dans le respect des protocoles sanitaires compliqués et exigeants pour la santé des enfants et des personnels enseignants.

Je tiens à remercier les enseignantes pour leur dévouement, les enfants et les parents pour leur compréhension, leur patience.

Un grand merci également aux bénévoles qui ont confectionné plus de 700 masques en très peu de temps, nous permettant ainsi d'équiper chaque quantillaise et quantillais, alors que les masques n'étaient pas encore en vente dans les commerces....

A la rentrée, nous espérons reprendre nos habitudes, hélas le virus était toujours présent. Nous avons appris à travailler différemment ; à la mairie comme ailleurs où l'activité le permet, le numérique s'est développé, certes au détriment parfois de la convivialité....

2020 a été l'année de la réouverture de l'Église, fermée depuis 5 ans, suite à la première phase de travaux. La seconde phase va commencer au printemps. C'est également une année de nombreuses transactions immobilières pour Quantilly. Plus de 10 nouveaux jeunes couples vont résider sur notre commune, au nom de l'ensemble des Elus, je leur souhaite la bienvenue !

C'est aussi l'année de la vente de l'ancienne école qui va nous permettre financièrement d'acquérir du terrain près de l'école route de Saint-Palais pour y construire un accueil périscolaire.

Tournons la page vers 2021, nous espérons pouvoir poursuivre nos projets pour Quantilly dans de bonnes conditions, avec un programme de rénovation de voiries communales, de gestion des eaux pluviales dans le hameau des Buzançais, de rénovation de la nef de l'Église, de construction de l'accueil périscolaire, de la création d'un jardin du souvenir au cimetière, etc....

Coté Terres du Haut Berry, après l'extension de la redevance incitative sur l'ensemble des 30 communes, nous continuons l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le transfert des compétences Eaux et Assainissements, le déploiement de la fibre optique sur notre commune, etc....

Mais aussi, pendant plusieurs mois, nous allons continuer à devoir accepter les contraintes liées aux risques de reprise conséquente du virus COVID

Dans l'attente de vous retrouver pour différents moments de convivialité le Conseil Municipal et moi-même, nous vous renouvelons nos remerciements pour la confiance apportée et nous vous souhaitons une excellente année 2021.

Prenez soin de vous et des autres.

Bonne et heureuse année 2021.

Béatrice Damade

Maire de Quantilly

Conseillère Départementale du canton de Saint-Martin d'Auxigny

1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

en charge des finances et du développement économique

**L'équipe
municipale
vous
souhaite
leurs
Meilleurs
Vœux
2021**

VOS ELUS

LE CONSEIL ET LES COMMISSIONS

EQUIPE MUNICIPALE



Béatrice Damade
Maire



Jean-Marc Briolant
1^{er} adjoint



Gilles Letourmy
2^{ème} adjoint

Conseillers municipaux



Rodolphe Chemière



Jean-Charles Gordet



Emmanuel Lagrange



Hélène Levrard



Annabel Monteiro



Christelle Roblet



Vincent Teyssedre



Valérie Thépin

COMMISSIONS COMMUNALES

Béatrice Damade est présidente de droit de l'ensemble des commissions.

Finances & Personnel	Suit les affaires financières de la commune, prépare les budgets de l'année à venir et prend des décisions relatives au personnel.	Béatrice Damade Jean-Marc Briolant Gilles Letourmy
Urbanisme	Participe à l'élaboration du PLUI et assure le suivi des travaux en matière d'urbanisme : signalétique, mobilier urbain, mise en valeur des espaces et infrastructures communales, réseaux et éclairage public.	Jean-Marc Briolant Jean-Charles Gordet Emmanuel Lagrange Hélène Levrard
Bâtiments communaux	Chargée des projets liés aux bâtiments communaux, de leur entretien et de leur sécurisation.	Jean-Marc Briolant Gilles Letourmy Jean-Charles Gordet Vincent Teyssedre
Voiries	Etudie, programme et suit les travaux d'entretien nécessaires au bon état des voies communales.	Jean-Marc Briolant Rodolphe Chemière Jean-Charles Gordet Emmanuel Lagrange
Ecole & Jeunesse	Accompagne les actions liées à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires.	Valérie Thépin Annabel Monteiro Christelle Roblet Vincent Teyssedre
Communication	En charge du bulletin municipal, des bulletins d'informations intermédiaires et de la création de tous nouveaux outils de communication.	Béatrice Damade Hélène Levrard Annabel Monteiro Christelle Roblet
Fêtes et cérémonies	Chargée de l'organisation des manifestations du village et des cérémonies commémoratives.	L'ensemble du conseil

Responsable Membre

CCID : Commission communale d'impôts directs	Examine la taxation opérée par les services fiscaux, sur les propriétés bâties et non bâties. Le Maire et 6 commissaires	En attente de l'arrêté préfectoral
Commission de révision des listes électorales	Actualise les listes électorales. 3 membres	

VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

Instances communautaires

Bureau communautaire (réunion tous les mardis)	Assiste le président dans ses fonctions, examine les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil communautaire, et d'une manière générale, se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la communauté de communes.	Béatrice Damade 1 ^{ère} Vice-présidente, en charge du développement économique et des finances
Conseil des maires (1 conseil par mois)	Lieu d'échanges et de concertation permettant d'associer les maires à la définition des projets communautaires quel que soit le poids démographique de leur commune.	Béatrice Damade Jean-Marc Briolant
Conseil communautaire (1 conseil par mois)	Se réunit pour débattre et voter les projets communautaires, selon un ordre du jour. Il est également chargé d'examiner et de voter le budget communautaire chaque année.	Béatrice Damade Jean-Marc Briolant

Responsable Membre

Les commissions sont des instances de réflexion, de concertation et de proposition. Selon leur domaine de compétence, elles donnent des avis et font des propositions qui sont ensuite présentées au conseil communautaire.

Finances	Béatrice Damade	
Urbanisme – Fibre Optique	Jean-Marc Briolant	Emmanuel Lagrange
Communication	Hélène Levrard	Annabel Monteiro
Voirie – bâtiments	Jean-Marc Briolant	Jean-Charles Gordet
Culture & Lecture publique	Annabel Monteiro	Christelle Roblet
Ordures ménagères, Service public d'assainissement non collectif (SPANC), Environnement	Jean-Marc Briolant	Jean-Charles Gordet
Personnel	Béatrice Damade	
Economie	Béatrice Damade	Jean-Charles Gordet
Petite enfance, Enfance-jeunesse, sport	Valérie Thépin	Vincent Teyssedre
Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)	Annabel Monteiro	Valérie Thépin
Tourisme	Emmanuel Lagrange	Hélène Levrard

VOS DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET CORRESPONDANTS DIVERS

Syndicat Intercommunal de Construction et de fonctionnement du Collège d'Henrichemont
Gilles Letourmy • Vincent Teyssedre

Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)
Gilles Letourmy • Vincent Teyssedre • Emmanuel Lagrange

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Henrichemont
Gilles Letourmy • Vincent Teyssedre

Correspondant défense
Gilles Letourmy • Christelle Roblet

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18)
Gilles Letourmy • Hélène Levrard

SERVICES PUBLICS

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE QUANTILLY

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h. Le samedi de 9h à 12h.

Tél. **02 48 64 54 62**

Mail : mairie.quantilly@wanadoo.fr

PERMANENCE DU MAIRE

Le samedi matin et sur rendez-vous

ECOLE - ACCUEIL PÉR-SCOLAIRE

Tél. **02 48 64 10 71**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

BP 70021 - 18220 les Aix d'Angillon

Tél. **02 48 64 75 75**

<http://terresduhautberry.fr>

Mail : contact@terresduhautberry.fr



ESPACE FRANCE SERVICES

Espace Simone VEIL

3 route de Mery-ès-bois, St-Martin-d'Auxigny

Tél. **02 48 55 00 60**

Mail : franceservicesstmartin@terresduhautberry.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

<http://departement18.fr>

CULTE CATHOLIQUE

Presbytère de Saint-Martin d'Auxigny :

Tél. **09 64 06 48 73**

Mail : paroissesaintmartinmenetou@orange.fr

POMPIERS le 18

SAMU le 15

GENDARMERIE

Saint-Martin d'Auxigny : Tél. **02 48 66 69 00**

GUICHET PUBLIC LA POSTE

à Saint-Martin d'Auxigny, Tél **02 48 66 58 41**

ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30,

le samedi de 8h45 à 12h (fermé le mercredi)

CENTRE DE TRI LA POSTE

ZA des Petits Clais, Saint-Martin d'Auxigny,
Tél. **02 46 08 40 01**

ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h45 à 16h45, le samedi de 9h à 12h

TRÉSOR PUBLIC

Les Aix d'Angillon : Tél. **02 48 64 40 72**

ASSISTANTE SOCIALE

Maison Départementale d'Action Sociale,
14 rue Agnès Sorel à Mehun sur Yèvre
Mme Perroche • Tél. **02 48 25 23 30**

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS RECYCLABLES

Bacs jaunes pour papiers, cartons, briques
alimentaires, bouteilles et flacons
en plastiques, emballages en métal.
Ramassage le mercredi semaines impaires.

OBJETS ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

Vous avez accès aux 3 déchèteries
communautaires sur présentation de votre
carte d'accès ou bien d'un justificatif de
domicile et d'une pièce d'identité.

- Saint-Martin d'Auxigny, Route de Méry-ès-Bois
Tél. **02 48 64 55 02**
- Henrichemont, La Gare, route d'Achères
Tél. **02 48 26 78 32**
- Rians, Chemin du Poiret
Tél. **02 48 64 43 35**

VERRES

Benne en dépôt près de la salle des
associations, route de Menetou-salon

DÉPANNAGE ERDF

Tél. **0811 010 212** ou par mobile ;

télécharger gratuitement l'application

« Enedis à mes cotés »

Déchèteries	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
St-Martin d'Auxigny	Matin		9h-12h	9h-12h			9h-12h
	Après-Midi (hiver)	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
	Après-Midi (été)	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Henriche- mont	Matin			9h-12h			9h-12h
	Après-Midi (hiver)	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
	Après-Midi (été)	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Rians	Matin	9h/12h					9h-12h
	Après-Midi (hiver)	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
	Après-Midi (été)	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h



TARIF LOCATION

SALLE DES ASSOCIATIONS

La salle des associations peut être louée aux habitants* de Quantilly uniquement, au tarif de 50€ la journée, la caution demandée est de 200€.

CENTRE SOCIO CULTUREL

Dans l'attente de la construction du nouvel accueil périscolaire, le centre socio culturel est indisponible pour de nouvelles réservations puisqu'il accueille la garderie.

RESTAURATION SCOLAIRE

Report uniquement du coût de la Sté API
Restauration soit 3,91€ le repas (tickets à acheter au préalable en mairie).

ACCUEIL PÉRI SCOLAIRE

Tarif dégressif - matin dès 7h15 et jusqu' à 18h30 le soir.

Accueil péri scolaire	Arrivée		Départ	
Horaire	Entre 7h15 et 8h	Après 8h	Avant 17h30	Entre 17h30 et 18h30
Tarif	1.10€	0.50€	1.10€	2.00€

Une pénalité de 1,20€ sera pratiquée pour tout dépassement au-delà de 18h30.

CIMETIÈRE



Taxe d'inhumation et exhumation : 30€

Concession trentenaire : 400€ la concession de 1.40m de large

Location columbarium : location une case

Location 1 case	Habitant de la commune	Hors commune
15 ans	600 €	1 000 €
30 ans	900 €	1 500 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(compétence de la Communauté de Communes au 01/01/2021.)

- **Taxe de raccordement au réseau :**
2 000 € pour un logement neuf ou réhabilitation de l'ancien n'ayant jamais eu d'assainissement individuel.
- 500 € pour un raccordement ancien ayant eu un assainissement individuel.

ACTION SOCIALE

UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Les trois MSP ; Maisons de Services au Public de la Communauté de communes Terres du Haut Berry (Les Aix, Saint Martin, Henrichemont) viennent d'être labellisées et deviennent France Services.



LEUR MISSION :

Assurer un service de proximité et un accompagnement personnalisé pour faciliter les démarches administratives, notamment grâce à l'e-administration.

DES AGENTS FORMÉS À VOTRE SERVICE POUR :

- Donner une information de premier niveau (accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions) ;
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs) ;
- Aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ;
- Résoudre certains cas plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

France Services Les Aix-d'Angillon

31 bis route de Rians - 18220 LES AIX-D'ANGILLON
02 48 66 75 88 / franceserviceslesaix@terresduhautberry.fr



Lundi : 8h30 - 13h
Mardi : 8h30 - 13h / 14h - 16h
Mercredi : 9h - 13h
Jeudi : 8h30 - 13h
Vendredi : 8h30 - 13h

France Services Henrichemont

Espace Rosa Parks - 6 place de l'Hôtel de Ville
18250 HENRICHEMONT • 02 48 50 64 15
franceserviceshenrichemont@terresduhautberry.fr



Lundi : 8h30 - 13h
Mardi : 8h30 - 13h / 14h - 16h
Mercredi : 9h - 13h
Jeudi : 8h30 - 13h
Vendredi : 8h30 - 13h

France Services Saint-Martin-d'Auxigny

Espace Simone Veil - 3 route de Méry-ès-Bois
18110 SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
02 48 55 00 60 / franceservicesstmartin@terresduhautberry.fr



Lundi : 8h30 - 13h
Mardi : 8h30 - 13h
Mercredi : 14h - 17h
Jeudi : 8h30 - 13h / 14h - 17h
Vendredi : 8h30 - 13h

NOS PARTENAIRES



RECENSEMENT À 16 ANS

Démarche à faire en mairie du lieu de résidence, Indispensable pour les examens scolaires, permis de conduire ,....

EXAMENS, CONCOURS, QU'EN EST-IL?

Le code du service national impose de fournir une preuve de participation à la JDC au moment de l'inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (et non lors de la délivrance de son titre).

Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont :

- pour les moins de 18 ans : **l'attestation de recensement;**
- pour les plus de 18 ans et jusqu'à 25 ans : le certificat individuel de participation à la JDC, l'attestation individuelle d'exemption médicale, ou l'attestation provisoire de convocation à la JDC.

Pour les jeunes de plus de 18 ans qui n'ont pas pu effectuer leur JDC au premier semestre 2020, il suffira donc d'obtenir une **attestation provisoire de convocation pour s'inscrire aux examens et concours.**

Pour les jeunes de 17 ans et plus qui n'ont pas pu effectuer leur JDC au premier semestre 2020, il suffira également de fournir cette attestation pour pouvoir s'inscrire au permis de conduire.

La création d'un compte personnel sur le site majdc.fr permet aux jeunes de dialoguer avec le centre du service national, de télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de réalisation de la JDC. Ils peuvent également y télécharger l'attestation de participation nécessaire pour passer les examens, tels que le permis de conduire et le baccalauréat.



PROCHAINES ÉLECTIONS

Les prochaines élections seront les élections départementales et régionales qui auront lieu en juin prochain (1^{er} tour et second tour).

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le **6^e vendredi avant le scrutin.**

Une loi publiée en août 2016 (loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales) a modifié les délais limites applicables pour s'inscrire sur les listes. Auparavant, il fallait être inscrit sur les listes avant le 1^{er} janvier de l'année de l'élection. Ce texte a repoussé la date butoir d'inscription au 6^e vendredi avant le scrutin.

RENOUVELLEMENT DE SA CARTE D'IDENTITÉ

Gagnez du temps en Mairie, faites votre pré-demande en ligne :

- Créez votre compte sur ANTS ou via FranceConnect
- Remplissez le formulaire de pré-demande carte nationale d'identité en ligne
- Notez le numéro de pré-demande délivré à la fin de votre démarche
- Prenez rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil
- Rendez-vous en mairie

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie équipée d'une station d'enregistrement :

Bourges (annexe du Val d'Auron), Vierzon, Aubigny-sur-Nère, Argent-sur-Sauldre, Mehun-sur-Yèvre.

- Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes
- le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Pour votre rendez-vous en Mairie :

- Munissez-vous de votre numéro de pré-demande,
- Préparez l'ensemble de vos pièces justificatives.

MODIFICATION POUR QUANTILLY :
En raison des 2 scrutins (département et région) le même jour, le lieu de vote sera exceptionnellement au centre socio culturel, chemin du champ du gué.

TERRES DU HAUT BERRY

TERRES DE



CE QUI CHANGE EN JANVIER 2021

ORDURES MÉNAGÈRES

Des bacs jaunes remplacent maintenant nos sacs jaunes. Leur distribution a été réalisée les 11 et 15 décembre derniers. Adoptez les bons gestes, lisez attentivement les nouvelles consignes de tri des plastiques sur les dépliants qui vous ont été remis avec le bac !



Pour Quantilly
le ramassage
sera le mercredi
des semaines
impaires.



CAS PARTICULIERS

Certains foyers bénéficieront d'un service différent, correspondant à leur situation particulière :

résidence secondaire, habitat collectif ne permettant pas de stocker des bacs, habitat ne pouvant être collecté devant le domicile. Ces foyers auront accès à un point d'apport volontaire à ouverture par carte.



+ NOUVEAU

<p>PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON</p>	<p>EMBALLAGES EN MÉTAL</p>	<p>BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE</p>	<p>TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE</p>
--	---------------------------------------	--	---



EAU & ASSAINISSEMENT

L'eau et l'assainissement deviennent de la compétence de la Communauté de communes Terres du Haut Berry. Pourquoi ?

Pour l'eau, les 3 communes de Quantilly, Achères et Saint Palais ont délégué la compétence « eau » au syndicat d'adduction d'eau Potable Quantilly, Achères, Saint Palais en 1968, 1969.

Ce syndicat a délégué le service de gestion de la distribution de l'eau à la SAUR pour les 784 abonnés des 3 communes, cependant le renouvellement de la canalisation et l'entretien des ouvrages (château d'eau et réservoir) restent à la charge du syndicat. Ces dernières années, après avoir remplacé les canalisations anciennes dans les bourgs de St Palais et Quantilly, le syndicat a consacré ses investissements sur le château d'eau d'Achères et le réservoir des Glandons pour qu'ils répondent aux normes sanitaires et de sécurité. Sont également la propriété du syndicat le surpresseur aux Crots de veaux et l'ancienne station de pompage de la Rabelette. Il reste à renouveler maintenant les canalisations anciennes et génératrices de fuites. Pour avoir un meilleur renouvellement de nos canalisations et bénéficier de meilleurs tarifs, mais également pour répondre à une exigence de la loi NOTRe, il a été décidé de transférer au 01 janvier 2021 la compétence Eau à la communauté de communes.

Pour les abonnés, l'interlocuteur reste la SAUR pour ce qui concerne les compteurs

d'eau, mais pour l'administration en général, la communauté de Communes sera votre point d'entrée en lieu et place du syndicat qui devrait être dissout le 14/01/2021.

Pour l'assainissement collectif des 32 abonnés du bourg, au 1^{er} janvier également le point d'entrée sera la communauté de communes et non plus la mairie. En effet, malgré des tarifs assainissement plus élevés que la moyenne des structures voisines comparables à la notre, la commune abondait le budget annexe d'assainissement en fonctionnement.

Notre réseau de 1,7 km est en bon état et les pompes de relevage sont neuves. Le budget investissement est largement excédentaire en raison des amortissements, mais le faible nombre d'abonnés rendait l'équilibre budgétaire de fonctionnement très délicat.

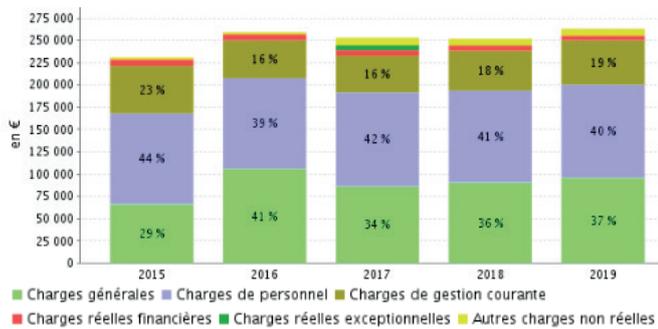
Le fait de transférer cette compétence assainissement collectif à « Terres du Haut Berry » devrait permettre une évolution plus lente des tarifs et un suivi technique par des professionnels de l'assainissement.

Pour l'eau comme l'assainissement, le point d'entrée à la communauté de communes sera le service « Eau et Assainissement » basé aux Aix d'Angillon.



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



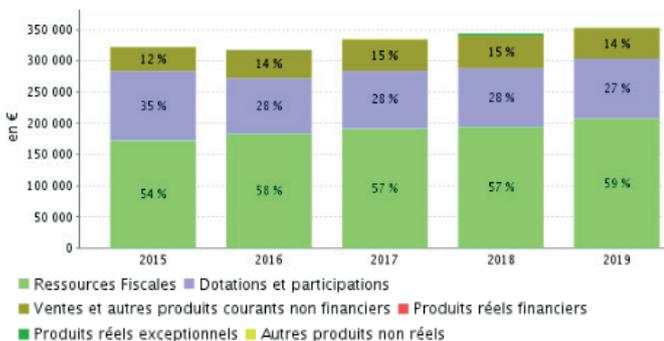
Il est à préciser que notre commune, dans sa strate de 250 à 500 habitants est comparée avec des communes de même taille mais qui très fréquemment n'offrent pas de service de garderie, d'école, de centre socio culturel..., les charges

QUELQUES REPÈRES

	Quantilly	Montant en € par habitant pour la Strate de référence		
		Départ.	Région	National
Charges générales	203	192	168	202
Charges de personnel	221	260	213	210
Charges de gestion courante	105	138	155	140
Charges réelles financières et exceptionnelles	11	10	12	19

générales (chauffage, restauration, fournitures scolaires, ...) et de personnel sont donc très variables ainsi que les recettes (vente restauration scolaire, garderie,...).

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Pour 2020 le budget primitif de la commune a été voté en équilibre pour le fonctionnement à 410 338,56€ et à 1 074 307,24€ pour l'investissement.

Ainsi, les projets suivants ont été budgétés :

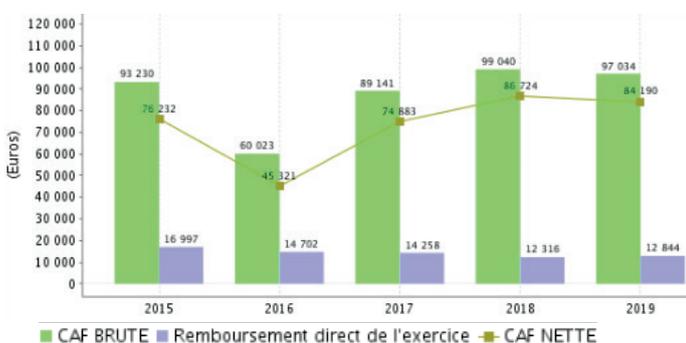
- 32 000€ pour les frais d'études pour la construction de l'accueil péri scolaire
- 5 000€ pour les travaux d'accessibilité
- 40 000€ pour la réfection de la voirie
- 15 000€ pour la réfection du city stade

QUELQUES REPÈRES

	Quantilly	Montant en € par habitant pour la Strate de référence		
		Départ.	Région	National
Ressources fiscales	441	376	371	368
Dotations et participations	202	266	215	224
Ventes et autres produits courants non financiers	103	90	83	127

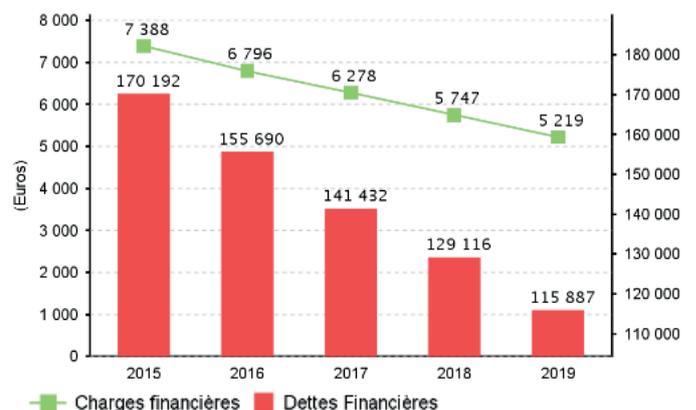
- 350 000€ pour la construction de l'accueil péri scolaire
- 170 000€ pour l'aménagement des espaces vers l'accueil péri scolaire
- 38 000€ pour le remplacement du tracteur et matériel outillage.

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après le remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. En 2016, l'enfouissement des réseaux France Télécom dans le bourg de Quantilly a été une charge de fonctionnement, ce qui a réduit d'autant notre CAF en 2016.

ÉVOLUTION DES DETTES ET DES CHARGES FINANCIÈRES



Il a été souscrit un emprunt de 150 000 € en début d'année 2020 sur 15 ans au taux de 0,53%

PARLONS URBANISME

**Vous projetez de construire votre logement ? De réaliser un garage ?
D'édifier une clôture ? De changer vos fenêtres ?**

Avant de réaliser vos travaux, vous devez obtenir une autorisation préalable en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur, notre PLU entre autres, validé en 2011.

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Pour les projets de construction et de travaux, les formulaires suivants sont à déposer à la mairie en 4 exemplaires (2 exemplaires sont transmis à la Communauté de communes, 1 exemplaire vous est retourné et 1 exemplaire est conservé en mairie).

Pour les projets de clôture, une déclaration préalable est à déposer à la mairie en 2 exemplaires (1 exemplaire vous est retourné et 1 est conservé en mairie).



OBJET	FORMULAIRES	
Construction, agrandissement, aménagement d'une maison individuelle ou ses annexes	Permis de construire maison individuelle et annexe	CERFA 13406*07
Construction d'un hangar	Permis de construire autre	CERFA 13409*07
Extension, modification aspect extérieur, ravalement façade d'une maison individuelle. Construction piscine, abri de jardin, garage. Edification d'une clôture	Déclaration préalable maison et annexe	CERFA 13403*07
Travaux de construction, modification, changement de destination de construction existante	Déclaration préalable construction, travaux et aménagement	CERFA 13404*07
Savoir si l'opération projetée sur un terrain est réalisable	Certificat d'urbanisme opérationnel	CERFA 13410*05

ATTENTION ! Renseignez-vous avant d'entreprendre tout type de travaux !

Les travaux qui ne sont soumis à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme doivent néanmoins respecter les règles d'urbanisme (PLU).

Tous travaux réalisés sans autorisation préalable ou non conformes aux règles d'urbanisme en vigueur vous exposent à des sanctions pénales prévues par l'article L.480-4 du code de l'urbanisme.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Instituée à compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement est une taxe qui s'applique aux projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement qui nécessitent des autorisations de travaux.

BON A SAVOIR : Si vous réalisez une construction ou un aménagement sans avoir demandé d'autorisation d'urbanisme, vous serez non seulement redevable de la taxe d'aménagement (à compter du procès-verbal constatant l'achèvement de la construction), mais aussi d'une pénalité de 80 %.

COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

**Surface taxable (en m²) x Valeur forfaitaire
x Taux fixé par la commune**

VALEURS ET TAUX POUR CALCULER LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Les valeurs forfaitaires :

- Construction au m² : 753€ dans notre région (référence 2019)
- Piscine par m²: 200€

Pour une résidence principale, vous bénéficiez d'un abattement de 50% sur les 100 premiers m²

Taux :

- Communal : 3%
- Départemental : 1,4%

Exemple

pour un garage de 30m² : 30 x 753 x 3% = 677€

pour la part communale

Par délibération du 2/11/2020, le conseil municipal a décidé d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins de moins de 20m² ayant fait l'objet d'une déclaration préalable.

Pour toute information, vos interlocuteurs privilégiés :

- Mairie de Quantilly pour toutes vos démarches
- DDT du Cher pour les questions liées à la fiscalité de l'urbanisme : 02 34 34 62 13

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

À Quantilly, le principal document d'urbanisme à respecter aujourd'hui est le PLU... et demain ce sera le PLUi.



QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ?

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes Terres du Berry le 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion des trois communautés de communes : Hautes Terres en Haut Berry, en Terres Vives et Terroirs d'Angillon, il a été décidé par délibération du 31 mai 2018 de prescrire une procédure Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire. Le PLUi est un outil, à valeur juridique et réglementaire, qui permet d'organiser à l'avance l'aménagement urbain de l'ensemble de notre communauté de communes afin d'obtenir un résultat homogène et cohérent.

Pour le réaliser, une étude longue et complexe se déroule en 4 étapes : Le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les outils réglementaires et l'approbation.

Cette étude constitue une vision de notre communauté de communes claire et stratégique pour les vingt prochaines années. Tout en travaillant sur 3 axes majeurs qui sont :

- 1 **Cohésion et solidarité.**
- 2 **Préservation et développement**
- 3 **Affirmation et ruralité**

Elle se décline selon les thématiques suivantes : Aménagement, équipement, urbanisme, protections des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservations et restauration des continuités écologiques, habitat, modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, transports et déplacements, développement de communications numériques, et équipement commercial.

Initiées à partir d'avril 2019, de nombreuses réunions ont été réalisées, avec les acteurs locaux, les cabinets d'études, les élus, et les habitants.

Bien sûr, une phase exposition/concertation avec la population, sera organisée en 2021.

Nous prévoyons l'approbation du PLUi avant l'été 2022.

Pour répondre au mieux à vos futurs besoins d'urbanisme, contactez-nous et présentez vos projets afin qu'ils soient intégrés en amont à notre futur PLUi.

Des registres sont à votre disposition dans chaque mairie afin de collecter les différentes demandes des habitants pendant toute la procédure.

Pour tout complément d'information, le Maire reste à votre disposition.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

VOIRIE

Au printemps, les employés communaux ont rebouché les principaux « nid de poule » de l'hiver avec de l'enrobé à froid pour un budget d'environ 2300€ de matière.

Et suite au diagnostic de l'état de l'ensemble de nos routes communales effectué par le CIT en 2019, remis à jour en juin dernier par la commission voirie, une liste de travaux prioritaires pour 2020 a été définie :

- **Gravillonnage, bicouche ou point à temps** en fonction de l'état, sur les routes de Demoulon à Sabot, de Sabot à Puydelaire, de la Salette aux Migeons, de la Route de Vignoux sous les Aix aux Migeons, des Migeons aux Rousseaux.
- **enrobés sur toute la couche de roulement** pour le Chemin des Bonsgages, et une partie de la route de la Rabelette.

Quant au parking de la salle des associations, la structure trop légère n'était pas compatible avec les rotations des transports en commun ou de camion, donc la structure a été renforcée puis un enrobé posé.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, les travaux ont été confiés à la société AXIROUTE, qui les a réalisés en novembre dernier pour un montant de 39 244,80€ TTC

Les riverains qui souhaitent profiter de la présence du matériel de l'entreprise pour faire effectuer à leur frais leur entrée ont pu le faire en même temps.



TECHNIQUES D'ENTRETIEN UTILISEES

PATA

Point à temps automatique

Le point à temps a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points isolés où ceux-ci montrent des dégradations de surface : fissures, faïençage, arrachements, nids-de-poule...

BBSG

Béton bitumineux semi-grenu

Très utilisé en France pour les couches de roulement. Épaisseur de couche d'environ 6 cm.



ESU

Enduit superficiel d'usure (bi-couche)

L'ESU est une couche de roulement de très faible épaisseur réalisée en place et constituée de couches de liant bitumineux et de granulats répandus successivement. Le renouvellement de la couche de roulement en enduit superficiel d'usure permet de retrouver l'étanchéité et l'adhérence d'une portion complète de la chaussée.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

L'ÉGLISE SAINT-GENOU

Après 5 années de fermeture, l'église a pu ouvrir ses portes au public en juillet dernier.

En effet, suite à la fermeture en 2015 en raison de l'insécurité du chœur, la première phase des travaux s'est achevée au printemps dernier, puis le confinement sanitaire n'a pas permis de faire de suite le ménage nécessaire à la réouverture au public.

Mais en juin, aux beaux jours, des bénévoles, dans la bonne humeur, et sûrement heureux de se retrouver après le premier confinement, ont donné de leur temps pour nettoyer du sol au plafond, cet élément de notre patrimoine communal.

Les lustres ont été restaurés puis réinstallés, le porche sous le clocher a entièrement été repeint par un badigeon à la chaux, il a ainsi retrouvé toute sa lumière diffusée par les vitraux rénovés également.

Le montant des travaux s'élève pour cette phase à 300 000€ HT, financé par l'Etat, le Conseil Départemental, l'ancienne réserve parlementaire, et principalement par la Fondation du Patrimoine, et donc par les souscripteurs privés.

Nous allons prochainement clôturer cette première souscription publique avec la Fondation du Patrimoine et nous devrions recevoir 71 370€ d'aides financières pour une souscription qui à ce jour s'élève à 33 364,50€.

Nous renouvelons nos vifs remerciements aux généreux souscripteurs, aux bénévoles, à tous ceux qui par leur action ont soutenu nos travaux pour conserver notre patrimoine.

Mais ce n'est qu'une première étape, il reste la nef avec sa toiture de la fin du 19^e siècle où les ardoises avaient remplacé les petites tuiles rouges de pays. Il est grand temps de la refaire également pour ne pas avoir de nouveau désordre à l'intérieur.

De même, il y a gros à faire côté maçonnerie, le ciment sur les soubassements est à ôter afin de laisser les murs respirer, une clé de voûte est à rejoindre pour réinstaller un vitrail restauré. L'électricité est à remettre aux normes actuelles et les portes apprécieraient quelques soins pour les protéger des intempéries.



Nous avons prévu effectuer cette seconde phase de travaux à la fin de notre mandat. Aussi, suites au plan de relance COVID de l'État pour les entreprises et les collectivités, la préfecture souhaitait par les fonds DSIL aider des collectivités qui étaient prêtes à lancer leur chantier au plus vite, nous avons présenté ce dossier en septembre puisqu'un diagnostic global avait été effectué sur l'ensemble de l'Église. Notre projet a été retenu pour un financement à hauteur de 80% sur une tranche de travaux estimé à 286 000€ HT, le reste le sera principalement par le remboursement de la TVA de la première phase.

Nous sommes très heureux de ce résultat et de pouvoir lancer dès le début 2021 l'appel d'offre auprès des entreprises pour poursuivre la fin de cette restauration et protection de notre patrimoine.

Les travaux devraient durer encore 6 mois, l'ensemble de la toiture, des murs extérieurs, et de l'électricité auront totalement fait peau neuve fin 2021.

Un concert avec les enfants de l'école avait été programmé en mai dernier, puis annulé pour cause COVID, mais nous espérons à nouveau pouvoir organiser des concerts et autres événements culturels dans de bonnes conditions, en sus des offices religieux.

Merci à tous ceux et celles qui ont participé, soit financièrement, soit en donnant de leur temps, soit en tant que facilitateur, aux entreprises et architecte pour ce beau résultat.

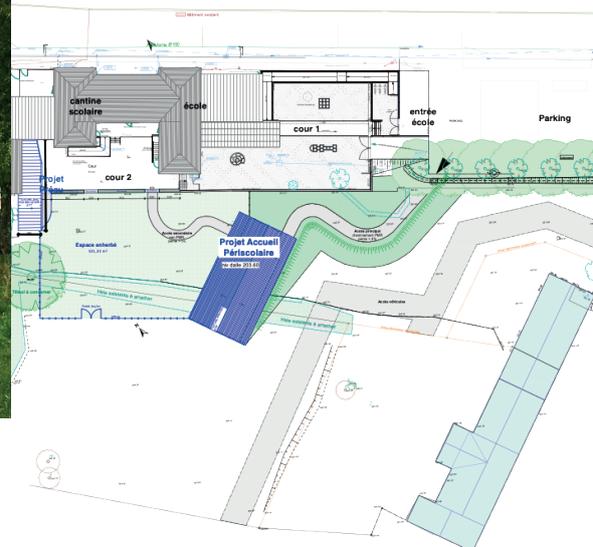
LA VENTE DE L'ANCIENNE ÉCOLE



Après le départ des locataires fin 2019, puis la fin du confinement, l'été dernier nous avons mis en vente les bâtiments de l'ancienne école route de Saint Martin d'Auxigny.

La vente a été finalisée le 13 novembre dernier pour la somme de 75 500€. Très prochainement, nous allons acquérir 2 terrains à proximité de la nouvelle école route de Saint Palais et à proximité du centre socio culturel. Cette double acquisition permettra aux élèves de l'école, de rejoindre le centre socio culturel sans avoir à passer par le Chemin du champ du gué.

L'ACCEUIL PERI-SCOLAIRE



Dès la rentrée scolaire de 2019 nous avons été contraints de réaménager de l'espace de garderie dans la partie restauration afin de recevoir jusqu' à 35 élèves sur certains créneaux horaires.

La crise Covid a impacté nos effectifs garderie cette année, mais l'évolution de la population avec l'arrivée significative de jeunes couples sur notre commune nous permet de nous projeter à nouveau vers une évolution de la population et donc nous conforte dans notre décision de 2019 de construire un accueil péri-scolaire à proximité immédiate de l'école.

Nous avons confié au Cabinet Brunet Vigno, Architectes, la construction d'un bâtiment de 120m² et le réaménagement avec agrandissement de l'ancien préau pour une surface de 45m² environ. Le montant de la construction est estimé à 350 000€ HT auquel il faut ajouter la maîtrise d'œuvre et les différents cabinets d'études. Parmi les partenaires financiers nous avons déjà un accord de la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 100 000€, et nous espérons avoir des aides du Conseil Départemental, de l'Etat et peut être de la Région.

Le permis de construire a été déposé fin décembre et nous espérons pouvoir accueillir les enfants à la rentrée de janvier 2022 dans ce futur bâtiment.



AMÉNAGEMENTS DU CIMETIÈRE

Pour les familles d'un proche ayant fait l'objet d'une crémation, il existe plusieurs possibilités de sépulture. Les cendres du défunt peuvent être déposées soit:

- dans un caveau ,
- dans une case d'un colombarium
- dans une caverne,
- soit dispersées dans le jardin du souvenir d'un cimetière ou en pleine nature selon certaines conditions.



Depuis 2008, notre cimetière communal dispose d'un colombarium. Cet aménagement est composé de 5 cases individuelles pouvant contenir une ou plusieurs urnes renfermant les cendres de défunts d'une même famille.

Afin de permettre un lieu de recueil plus individualisé, il existe des aménagements de type « caverne ». Issu de la contraction des mots « caveau » et « urne », ce petit caveau individuel est composé d'une case construite en pleine terre.

Pour les familles qui font plutôt le choix d'une dispersion des cendres, il existe également des aires de dispersion des cendres aussi appelées « jardins du souvenir ». Cette installation est un lieu commun de recueil de quelques mètres carrés, souvent composé d'éléments naturels comme des galets. Un jardin du souvenir comporte parfois un équipement mentionnant l'identité des défunts, pour faciliter le recueillement des familles.

L'aménagement d'un jardin du souvenir est obligatoire depuis 2013 pour les communes de plus de 2 000 habitants. Pour le cimetière de Quantilly, ce type d'installation est en cours de réflexion pour 2021.

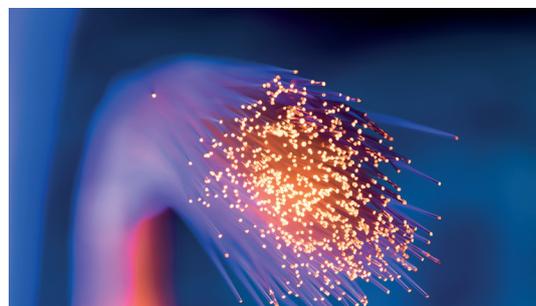
A SAVOIR

Il est interdit de disperser les cendres d'un défunt dans une propriété privée ou sur la voie publique.

En vue d'une dispersion dans le jardin du souvenir, l'autorisation du maire de la commune doit être demandée.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES AUX BUZANÇAIS

Suite au Covid, et à la période électorale, 2020 n'a pas été favorable au travail de concertation pour ce projet de gestion des eaux pluviales. Ce dossier va se poursuivre en 2021 en concertation avec les riverains et les propriétaires terriens.



PROJET 2021 FIBRE OPTIQUE

Encore un peu de patience... La fibre arrivera sur Quantilly dans 12 à 18 mois soit en 2021 - 2022. Des travaux préparatoires sont en cours, l'enfouissements des réseaux mais également la pose de quelques poteaux aériens, vont être réalisés dans les prochaines semaines. A ce jour les fournisseurs d'accès Internet (FAI) présents et qui commercialisent des offres sur les secteurs couverts par le réseau du Berry sont les suivants : Coriolis telecom, K-net, NordNet, Ozone, Vidéofuture, WeAccess Group, Bouygues, Free, Orange, SFR.

Si vous souhaitez bénéficier de la fibre optique, il vous faudra souscrire un abonnement spécifique auprès de l'un de ces opérateurs. Des réunions d'information seront organisées à cet effet au moment venu.



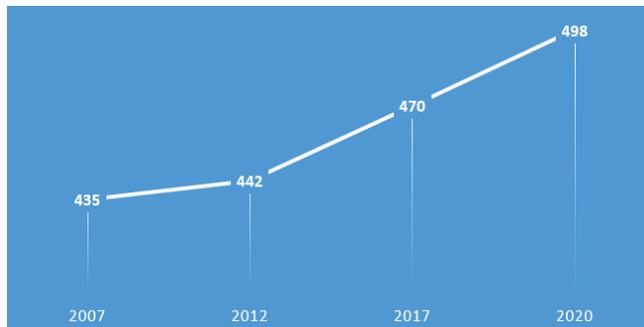
FOCUS SUR LA DEMOGRAPHIE QUANTILLAISE

Evolution de la population Quantillaise

Parce qu'observer, analyser et comprendre la démographie de notre territoire permet de dresser des tendances et agir pour demain, nous vous proposons pour cette édition du bulletin communal un focus sur la démographie quantillaise

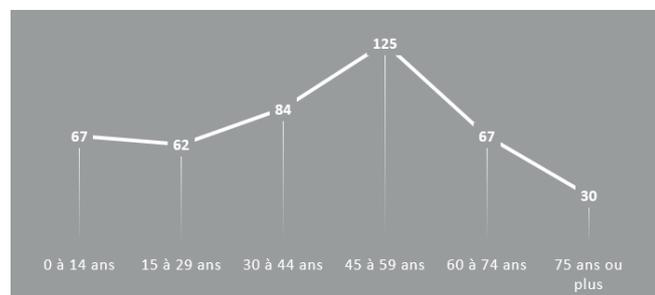
Signe de l'attractivité de notre commune, la population de Quantilly est en constante augmentation.

Population municipale



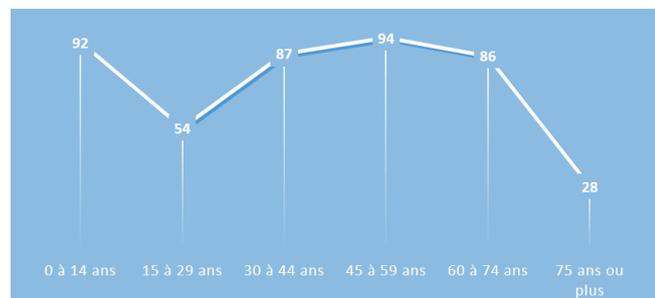
Sources : INSEE 01/2017 et population DGF

2007 : population par tranche d'âge

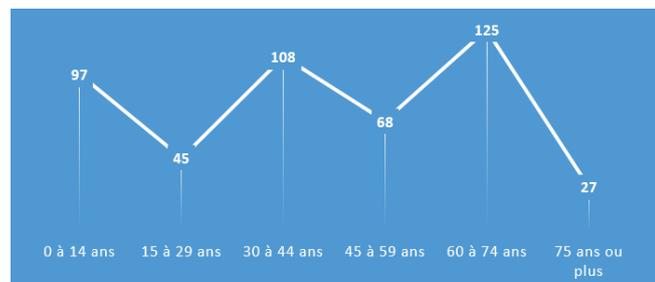


Sources : INSEE, RP2007, RP2012, RP2017

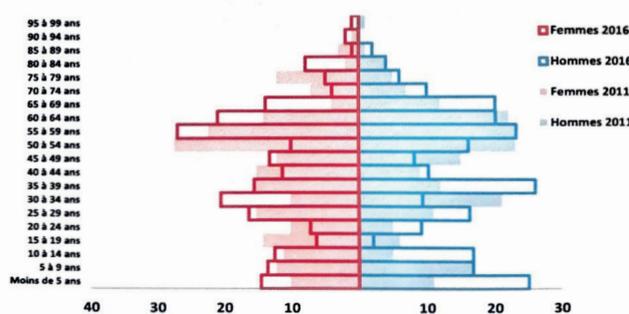
2012 : population par tranche d'âge



2017 : population par tranche d'âge



Parlons de l'âge de la population...



Source : INSEE RGP 2016

Ces différents graphiques montrent :

- Une considérable augmentation du nombre de jeunes dans notre commune (tranches moins de 5 ans et 10-14 ans).
- Une diminution du nombre de 15-20 ans...
- Une augmentation du nombre de femmes de 30 à 34 ans et du nombre d'hommes de 35-39 ans. Le taux de natalité, à Quantilly est de 15,5‰ de 2012 à 2017 alors qu'il est de 9,7‰ dans le département du Cher.
- Une population importante d'habitants de 55 à 74 ans, qui semblent globalement se stabiliser à Quantilly.
- Les plus de 75 ans semblent aussi fidèles à leur commune.

Avec ses **83 familles avec enfants**, Quantilly fait partie des communes du Cher qui a vu une évolution de sa population de 5 à 10 % entre 2011 et 2016. C'est moins qu'à Vasselay ou Pigny, mais similaire à Saint Martin d'Auxigny.

Sources Profil Croisé 2019 – Ithéa Conseil

L'observation de ces chiffres et l'arrivée de jeunes couples primo-accédants à la propriété depuis mars dernier ont encouragé le projet de construction d'accueil périscolaire.

ÉCOLE

2020, quelle drôle d'année pour les élèves, les enseignantes et les parents !!!



Remise des calculatrices aux futurs 6e, avec le respect de la distanciation.

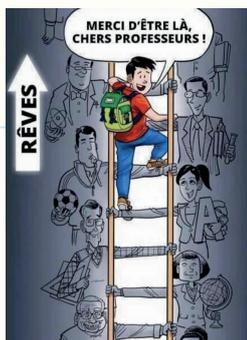
Après avoir été confinés dès mi-mars, les élèves et leurs enseignantes ont dû s'adapter très rapidement au numérique, avec **Class room**. Les exercices à faire à la maison devenaient le quotidien des élèves. Cette période a été difficile pour de nombreux d'entre eux, privés de voir leurs copains, pour les parents qui devaient souvent jongler entre leur travail et les devoirs des enfants, et aussi pour les enseignantes qui tenaient à ce qu'aucun élève ne décroche pendant cette période difficile. Ensuite il leur a fallu gérer les plannings des retours en classe fin mai jusqu'aux grandes vacances. Adieu le concert à l'église, adieu les sorties de fin d'année, adieu la fête de fin d'année scolaire,....

Pourtant 2020 a été une année riche en projet, en organisation autour de l'école.

A l'appel à projet national « l'école numérique » auquel les enseignantes, avec l'aval du conseil municipal, ont déposé un dossier. La candidature de Quantilly a été retenue. Ainsi en début 2021 nous allons pouvoir compléter l'équipement numérique par nouveaux matériels financés à 50% par l'État et 50% par la commune.

De même, Les enseignantes ont pu obtenir de l'Education Nationale, pour les aider dans leur quotidien, pour la première fois à Quantilly, un jeune homme qui accomplit un service civique.

Concernant la crise COVID, le protocole sanitaire a été très renforcé pour les écoles, la restauration, l'accueil péri scolaire, ... Quatre masques lavables ont été distribués par la Mairie à chaque élève dès le 1^{er} jour du port obligatoire, soit la rentrée de Toussaint. Ils ont ensuite reçu celui de l'Éducation Nationale.



NOS MOMENTS FORTS

Quelle tristesse d'annuler au fur et à mesure nos moments de convivialités...

Tout d'abord, la **cérémonie du 8 mai** a été effectuée avec le strict minimum de présents, seulement 2 personnes.

La **rencontre du 14 juillet** a été annulée ainsi que le comice et la brocante en septembre.

Pour les **cérémonies du 11 août et le 11 novembre**, le port du masque était obligatoire et limitée à 6 personnes pour le 11 novembre.

Quant au **repas de fin d'année** pour nos aînés de 70 ans et plus, il a été remplacé par un repas préparé par le Relais Quantillais et porté à domicile par les élus municipaux.

Nombreux ont apprécié cette initiative pour les circonstances, tout en regrettant la convivialité du repas en commun.

Les aînés avaient le choix entre un repas préparé par le relais Quantillais, ou un bon d'achat soit à Carrefour Market, soit chez Sandra Ruellé/ Lydie Mabillat à St Georges sur Moulon.

Enfin la traditionnelle cérémonie des vœux du maire ne pourra avoir lieu en janvier 2021.

Espérons, et souhaitons qu' en 2021 nous puissions à nouveau reprendre nos habitudes du passé...

Quantilly

Indicateurs clés de la commune

Sur 18 interventions entre décembre 2019 et novembre 2020, 16 concernaient des services à la personne et 2 des incendies.

	De 12/2018 à 11/2019	De 12/2019 à 11/2020	Evolution	En %
Nombre d'interventions	31	18	-13	-41,9%
Nombre de départ d'engins	62	38	-24	-38,7%
Nombre de victimes	34	21	-13	-38%
Delai moyen Sur Les Lieux	19mn 34s	19m 20s	-13s	-1,2%
Delai moyen SLL SAP service à la personne	18m 49s	17m 36s	-1m 12s	-6,4%
Delai moyen SLL INC Incendie	23m 22s	33m 13s	+9m 51	42,2%

**SMS D'INFORMATION
DIFFUSÉS PAR VOTRE
MAIRIE**

Vous avez été très nombreux à communiquer votre numéro de téléphone portable pour recevoir des diffusions d'information par la mairie. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps !

**MOBILITÉ ET SECOURS****UN DISPOSITIF
POUR LES JEUNES,
ÉDITION 2021...**

Le Département s'engage en partenariat avec l'Union départementale des sapeurs pompiers du Cher pour l'avenir des jeunes et crée Mobilité et Secours : une aide à une mobilité citoyenne.

Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 15 à 18 ans, domiciliés et inscrits dans une auto-école du Cher pour passer le code de la route.

Trois obligations conditionnent l'octroi de cette aide de 150 euros versée par le Département du Cher :

- L'obtention du code de la route ;
- L'inscription obligatoire dans une auto-école du département du Cher ;

- la participation à une session d'initiation aux gestes qui sauvent dispensée par l'UDSP du Cher (uniquement après l'obtention du code).

Cette aide semestrielle s'organise par session. La première session 2021 a lieu du 4 janvier au 30 mai et la seconde du 1^{er} juillet au 19 novembre .

Effectuer votre demande par e-mail :
mobiliteseours@departement18.fr

ENSEMBLE, CITOYENS

USAGE DE PÉTARDS ET DE FEUX D'ARTIFICES



LE BRULAGE À L'AIR LIBRE

Le brulage à l'air libre porte atteinte à la salubrité publique et constitue une infraction au règlement sanitaire départemental (art 84), qui interdit tout brulage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets verts issus des jardins entrent dans cette catégorie

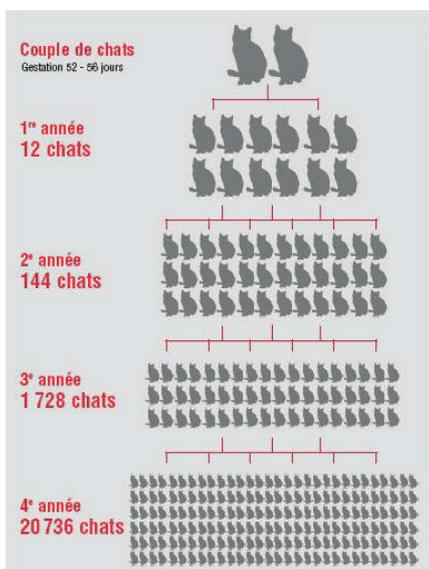
Les pétards et feux d'artifices à usage récréatif peuvent être dangereux pour les utilisateurs et leur environnement, en entraînant des risques de blessures, brûlures, incendies et nuisances sonores.

Leur commercialisation et leur usage sont réglementés. Ils sont classifiés par catégories (F1, F2, F3, F4). Selon la catégorie, ils sont réservés à un usage professionnel, et/ou leur détention est interdite aux mineurs et/ou ils doivent être utilisés sous certaines conditions de distance de sécurité.

Dans tous les cas, il est indispensable de prendre en compte les conditions météorologiques. En cas de sécheresse ou de vent, la situation peut rapidement devenir incontrôlable et générer un incendie. Si des dégradations ou des accidents sont causés suite au mauvais usage de pétards et feux d'artifices, le responsable est passible de 10 ans de prison et 150 000€ d'amende.

De plus, comme pour tout bruit de voisinage... pensez à prévenir vos voisins, cela leur évitera d'être en pétard !

VOUS ENVISAGEZ D'ADOPTER UN CHAT ?



BON À SAVOIR

Sachez que pour le bien être de ces animaux de ces animaux de compagnie, ils doivent être protégés contre l'abandon, la maltraitance et l'absence de soin et de prévention des maladies. L'identification et la stérilisation sont les premiers actes de protection que vous pouvez leur offrir.

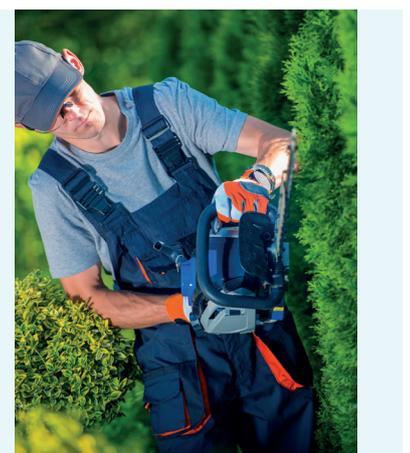
L'identification est obligatoire lors de tout transfert de propriété, qu'il s'agisse d'une cession gratuite, d'une adoption ou d'une vente (article L. 212-10 du code rural) elle permet de vous contacter si votre chat est retrouvé sur la voie publique.

La stérilisation permet de contrôler la prolifération et l'abandon de chats. Elle contribue à une meilleure relation entre le chat et sa famille, réduit le risque de tumeurs mammaires, et préserve la petite faune sauvage. Un chat stérilisé et convenablement nourri chasse moins les oiseaux nicheurs et s'éloigne aussi moins de la maison.

ÉLAGAGE DES HAIES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques. l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire). qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



DE NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

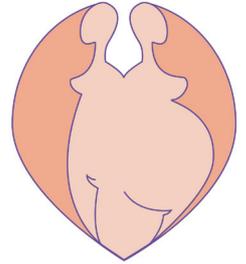


Une sage femme et une podologue viennent de s'installer sur la Zone d'activités des Petits Clais à Quantilly.

Souhaitons leur la bienvenue

Adèle CORTET, sage-femme depuis 10 ans s'est installée récemment sur la ZA des Petits Clais. Elle accueille toutes les femmes, enceinte ou non. Elle propose les suivis de grossesses, les échographies, la contraception, le suivi gynécologique et la rééducation périnéale.

Rdv sur Doctolib ou au 06 98 47 63 92



Cabinet de Sage-Femme
Adèle CORTET



UN CHAMPION DE FRANCE

Félicitations à notre champion !

Champion de France Espoirs 2 dans notre commune. Pour sa 2^{ème} participation à ce championnat, Arsène a réalisé une belle démonstration et obtenu la 1^{ère} place du podium. Membre du moto club du Berry et coaché par le collectif espoir France, notre jeune Quantillais de 15 ans a su gravir tous les obstacles avec brio. Il a fait ses premiers entraînements aux Noyers, il avait donc tout pour réussir !

4 Naissances – Bienvenue

- 17 mars **Ninon Pastier**, 3 Denmoulon
- 25 mars **Timéo Resende Dodu**,
1 route de Menetou Salon
- 11 octobre **Noé Borderieux**,
16 Les Bardys d'en Haut
- 22 novembre **Bianca Hilario Nabais**,
9 Les Gariers

2 Mariages – Félicitations

- 18 juillet **Christophe Renaud**
et **Emilie Riff**, 1 La Rabelette
Mariage civil à la Mairie
de Saint-Florent-sur-Cher
- 5 septembre **Pierre Prévost** et **Audrey Morin**,
6 route de Vignoux
Mariage civil à la Mairie de Lazenay

Les mariages religieux ont été célébrés en l'église de Quantilly.

Décès – Nous renouvelons notre peine

- 30 décembre 2019 **Mme Thérèse Pillet**,
10 route de Vignoux sous les Aix

Les nouveaux habitants Bienvenue à Quantilly

- **Mr Eyrignoux** et **Mme Seyssen**, 10 La Ronde
- **Mr Thiblot** et **Mme Jouanneau** et leur enfant,
6 route d'Achères
- **Mr Tavernier**, 22 Les Bonsgages
- **Mr Riffet** et **Mme Perrin**, 3 Les Buzançais
- **Mr Boutillon** et **Mme Bonenfant**, 2 Les Rousseaux
- **Mr Arlandis** et **Mme Drif**, 2 Les Buzançais
- **Mr Boibessot** et **Mme Segura**, 15 route d'Achères.
- **Mr Chaput** et **Mme Boisfard**, 16 Les Bonsgages
- **Mr Padolle**, 9 La Salette

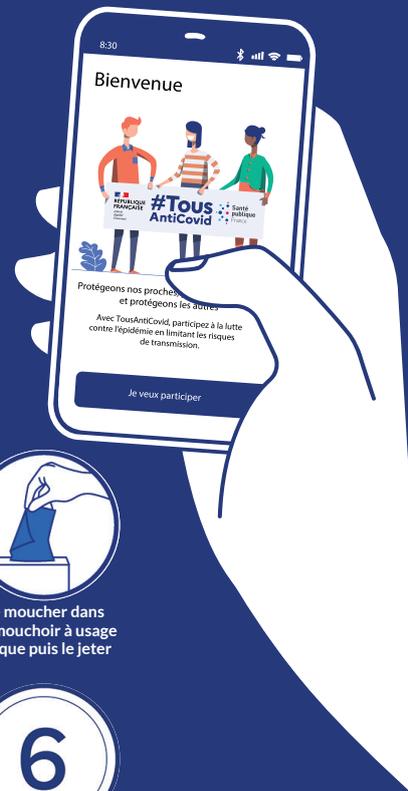
TousAntiCovid

La mesure barrière complémentaire

Pour me protéger et protéger les autres

Si vous disposez d'un smartphone, nous vous encourageons à utiliser l'application TousAntiCovid.

Cette application vous permet d'accéder aux informations officielles, de vous déclarer, de connaître les lieux de dépistage, de générer une attestation de déplacement pour les périodes de confinement.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limité au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



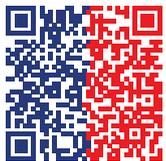
Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Télécharger l'application

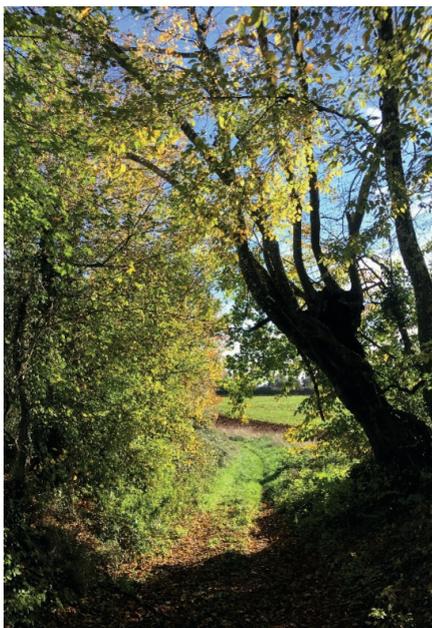


#TousAntiCovid

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0 800 130 000 (appel gratuit)

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/toussanticovid



Merci!



De grands mercis aux « couturières » bénévoles de Quantilly qui spontanément ont œuvré pour que chaque habitant puisse avoir rapidement un masque en avril dernier.

Nous avons déjà oublié, mais trouver des élastiques de petites tailles était à cette période mission impossible !

RECONNAÎSSEZ-VOUS CE LIEU ?

Quantilly compte de nombreux chemins de randonnée.

De magnifiques arbres les bordent.

Savez-vous sur quel chemin celui-ci se trouve ?

Si vous avez une idée...

Envoyez-nous votre réponse à mairie.quantilly@wanadoo.fr



Mairie de Quantilly • 7 Place de l'Église • 18110 Quantilly
Tél. 02 48 64 54 62 • mairie.quantilly@wanadoo.fr